

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2023/03/16-29-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 16 mars 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 841-1 à L. 841-4 et R. 841-1,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant la convention n°2023-AMU-006 portant attribution d'une subvention de fonctionnement, passée entre Aix-Marseille Université et l'association sportive d'Aix-Marseille Université,

DECIDE :

OBJET : Convention de subvention Association Sportive d'AMU au titre de l'année 2023

Le Conseil d'administration approuve la subvention entre Aix-Marseille Université et l'Association Sportive d'AMU au titre de l'année 2023, d'un montant de 276 640 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 9

Fait à Marseille le 16 mars 2023



Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université